Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 076-247600646-20240704-DELB20240089-DE

CAUX AUSTREBERTHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°DELB-20240089
Date de la convocation : 28 juin 2024
Publication sur le site internet le : 5 juillet 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 39
Présents : 22 Votants : 27 Absents : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE JEUDI QUATRE JUILLET, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, AMANIEU Gilles, LE BOUETTE Maryse, LEMAIRE-DELACROIX Françoise, OUARRAOU Fatima
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEFAUX Eddy, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	MOUTON Janine, PREVOST Francis
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	LERMECHAIN Thierry, Maire, LINDENMANN Anne
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

Mme BALZAC qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme BEASSE, Mme BOULARD, Mme CATTEAU, M. COTTON, M. DESILLE, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. KEHR, Mme LAPORTERIE qui a donné pouvoir à Mme OUARRAOU, M. LEJEUNE, M. LEMERCIER, Mme SOWYK, M. DA SILVA, Mme LEMONNIER, M. EMO qui a donné pouvoir à Mme MOUTON, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, M. BELLET qui a donné pouvoir à M. TIERCE

Secrétaire de séance : Mme CRESSON

OBJET : Développement Economique et Attractivité du Territoire - Développement de l'offre de randonnée – Intégration au plan départemental

Le territoire est engagé dans une démarche de développement touristique qui comporte 3 axes principaux :

- Le développement de l'offre d'hébergement
- Le développement de l'offre de loisirs
- La promotion de l'offre de loisirs et d'hébergement

Dans ce cadre, la création de deux boucles de randonnée de 25 km a été engagée, et intégrée au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

Ces 2 boucles méritent d'être complétées par des itinéraires plus courts, plus accessibles qui permettront de porter l'ensemble de l'offre de randonnée à 100 kilomètres dans les prochaines années.

Dans ce but, cinq itinéraires de 8 à 12 kilomètres ont été identifiés en lien avec les associations de randonneurs du territoire :

Circuit 3 : Boucle des Catillons
Circuit 4 : Limésy
Circuit 5 : Sainte-Austreberthe
Circuit 6 : Bouville 1
Circuit 7 : Bouville 2

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 076-247600646-20240704-DELB20240089-DE

L'inscription de ces itinéraires au PDESI, permettra de les intégrer à la dynamique départementale, et de bénéficier du soutien technique et financier du Département pour leur aménagement, leur équipement et leur valorisation.

L'inscription au PDESI, nécessite également une délibération communale pour autoriser la réalisation de ce projet sur leurs voies ou chemins ainsi qu'un engagement à protéger ces itinéraires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-1 et suivants relatifs aux compétences des communautés de communes ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Caux-Austreberthe ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L361-1 et suivants relatifs aux itinéraires de randonnées et au développement des chemins de randonnée ;

Considérant que l'inscription des itinéraires de randonnée au PDSEI et un atout considérable pour le développement touristique du territoire de Caux-Austreberthe ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

Article 1er : de demander au Conseil Départemental l'inscription de ces cinq itinéraires au PDESI.

Article 2 : de solliciter du Conseil Départemental l'appui technique et financier permettant d'aménager d'équiper et de valoriser ces nouveaux itinéraires.

Article 3 : de solliciter les communes et propriétaires privés concernés par ces itinéraires afin qu'elles délibèrent en faveur de leur intégration au développement de l'offre de loisirs touristiques du territoire.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.